

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/08/2026 - 25124 - 1976 B 00999 - 302 177 936 - SOCIETE LAMECO

LAMECO★

LAMECO • 2 Bis rue Blaise Pascal, Parc d'Activités de Pissaloup
78190 TRAPPES France • Tél : 33 (0)1 30 68 61 05 • Fax : 33 (0)1 30 68 14 47
E-mail : Lameco@LamecoGroup.com • Site Web / Uri : <http://www.LamecoGroup.com>
S. A. au Capital de 312 800 Euros • SIRET 302 177 936 00051 • VAT No. FR47 302 177 936 • APE 2562 B



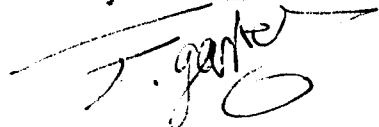
L A M E C O

Société anonyme au capital de 312 800 euros
Siège social : 2 Bis Rue Blaise Pascal, Z.A. de Pissaloup – 78190 TRAPPES
RCS VERSAILLES B 302 177 936

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Fanny GASTEL



L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin à dix-sept heures,

Les actionnaires de LAMECO, société anonyme au capital de 312.800 euros, numéro RCS : B 302 177 936, dont le siège est 78190 TRAPPES, Z.A. de Pissaloup, 2 Bis Rue Blaise Pascal, se sont réunis en assemblée générale mixte, ordinaire annuelle et extraordinaire, au siège social, à la suite de la convocation qui leur a été faite par lettre en date du 09 juin 2026 envoyée ou remise en main propre contre décharge par le président du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Yann GASTEL, en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Daniel GASTEL et Madame Nancy GASTEL sont appelés comme scrutateurs étant deux actionnaires présents et acceptants, qui représentent tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix.

Madame Fanny GASTEL est désignée comme secrétaire de la séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la majorité du capital social.

En conséquence, l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés, et les formulaires de vote par correspondance ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration ;
- le rapport du président du conseil d'administration sur les conventions réglementées ;
- un exemplaire des statuts de la société ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que le bilan, le compte de résultat, les rapports du conseil d'administration, le rapport du président du conseil d'administration et le texte des projets de résolution présentés par le

conseil d'administration ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la date de convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture et approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise par le conseil d'administration ;
- Présentation et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Ratification de la cessation du mandat d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration et du rapport spécial du président du conseil d'administration.

Le président déclare alors la discussion ouverte.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions étant précisé que les actions des personnes intéressées, directement ou indirectement, par ces conventions sont prises en compte pour le calcul du quorum, mais exclues du calcul de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président du conseil d'administration sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est soumise à un vote auquel les actionnaires intéressés, directement ou indirectement, n'ont pas participé, leurs actions étant exclues du calcul de la majorité.

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, quitus plein et entier aux administrateurs de leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration, et décide d'affecter, le bénéfice de l'exercice s'élevant à un million deux cent soixante-sept mille et quatre cent vingt euros (1.267.420 €) de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : un million deux cent soixante-sept mille et quatre cent vingt euros (1.267.420 €).

Affectation

Dividendes :

- A titre de dividende, soit un million neuf cent soixante euros (1.000.960 €).

Chaque associé recevra un dividende de soixante-treize euros et soixante centimes (73,60 €) par action détenue.

- La société INTELINE détient 6.800 actions et recevra $6.800 \times 73,60 \text{ €} = 500.480 \text{ €}$
- M. Daniel GASTEL détient 1.686 actions en pleine propriété et l'usufruit de 5.064 actions et recevra $6.750 \times 73,60 \text{ €} = 496.800 \text{ €}$
- La succession de M. Jean-Claude GASTEL détient 10 actions et recevra $10 \times 73,60 \text{ €} = 736 \text{ €}$
- La succession de M. Jacques BEZOUH détient 10 actions et recevra $10 \times 73,60 \text{ €} = 736 \text{ €}$
- Mme. Nancy GASTEL détient 10 actions et recevra $10 \times 73,60 \text{ €} = 736 \text{ €}$
- Mme. Fanny GASTEL détient 10 actions et recevra $10 \times 73,60 \text{ €} = 736 \text{ €}$
- M. Yann GASTEL détient 10 actions et recevra $10 \times 73,60 \text{ €} = 736 \text{ €}$

Dotation aux autres réserves :

- Aux autres réserves, soit deux cent soixante-six mille trois cents euros (266.300 €).

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit cent soixante euros (160 €).

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant total des capitaux propres à 6.476.821€ et le montant des « autres réserves » à 6.132.431 €.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de soixante-treize euros et soixante centimes (73,60 €).

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 03 août 2026.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Il est rappelé que les dividendes perçus par les sociétés détenant au moins 5 % du capital de la société distributrice bénéficient, à condition que les titres soient conservés pendant au moins deux ans, d'une exonération d'impôt, sous réserve de l'imposition d'une quote-part de frais et charges fixée forfaitairement à 5 % du produit total des participations, crédits d'impôt étrangers compris. Pour les produits de participation versés entre des sociétés d'un même groupe d'intégration fiscale, le taux de cette quote-part de frais et charges est fixé à 1 %.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice clos le :	Montant du dividende unitaire en euros
31/12/2024 (date de clôture de l'exercice N -1)	113,80 €
31/12/2023 (date de clôture de l'exercice N -2)	0 €
31/12/2022 (date de clôture de l'exercice N -3)	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité comme suit :

Nombre de votants	Nombre de voix pour	Nombre de voix contre	Nombre de votes blancs	Nombre de votes nuls	Nombre d'abstentionnistes
5	4	1 (M. Yann GASTEL)	0	0	0

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cessation du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude GASTEL suite à son décès du 19 mai 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à dix-sept heures et quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit et qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

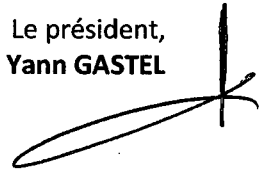
Les scrutateurs,
Daniel GASTEL



Nancy GASTEL



Le président,
Yann GASTEL



La secrétaire,
Fanny GASTEL



Liasse 26 IS RN

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Yann GASTEL

le 30/07/2026

DGFIP N° 2050-SD 2026

①

BILAN — ACTIF

Formulaire obligatoire (article 33 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :		LAMECO SA		1 2	
Adresse de l'entreprise		2 rue Blaise Pascal Parc d'Activités de Pissaloup 78190 TRAPPES		Exercice précédent *	
Numéro SIRET *		3 0 2 1 7 7 9 3 6 0 0 0 5 1		Néant ☐	
				Exercice N clos le :	
				3 1 1 2 2 0 2 5	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISES INCORPOREL	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 969 502 3 355 344 2 614 158
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	39 171 30 757 8 415
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	13 304 13 304
		Terrains	AN	AO	
	IMMOBILISES CORPOREL	Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	543 701 321 567 222 134
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	336 775 308 042 28 733
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	81 200 81 200
		Participations	CS	CT	
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	26 792 26 792
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
IMMOBILISES FINANCIERES	Autres titres immobilisés	BD	BE	11 000 11 000	
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	33 981 33 981	
	TOTAL (II)	BJ	BK	7 055 426 4 042 502 3 012 923	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	1 069 255 1 069 255
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	2 707 960 579 201 2 128 759
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	49 440 49 440
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 524 470 1 524 470
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 562 476 734 613 827 863
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 319 068 1 319 068
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	35 249 35 249
		TOTAL (III)	CJ	CK	8 267 918 1 313 814 6 954 104
		Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM		
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation *	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A	15 323 343 5 356 316 9 967 028	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Chasse de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ministère de l'économie (article 33 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

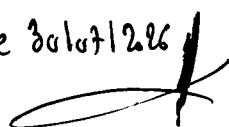
DGFIP N° 2051-SD 2026

Désignation de l'entreprise		LAMECO SA		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 312 800...)	DA		312 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		31 281	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations de cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG		5 866 131	
	Report à nouveau	DH		149	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		1 267 420	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		7 477 781
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		330 195	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		127 591	
	Instrument financier à terme	DI			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		18 731	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 127 972	
	Dettes fiscales et sociales	DY		880 414	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		4 345	
Compte régularisation	EB				
	TOTAL (IV)	EC		2 489 247	
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		9 967 028	
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF			
		EG		2 252 288	
		FH			

* Ces explications concernant ces rubriques sont données dans la notice n° 2032-SD

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Yann GASTEL

le 04/05/2026


Annexes ANC2022 06

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 967 027,53 €

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 267 420,24 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/05/2026 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé :
- Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes ANC2022 06 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 055 426 E

Actif Immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 004 188	17 790		6 021 977
Immobilisations corporelles	847 682	271 036	157 042	961 675
Immobilisations financières	87 542		15 769	71 773
TOTAL	6 939 411	288 826	172 811	7 055 426

Amortissements et provisions d'actif = 4 042 502 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 158 163	227 938		3 386 101
Immobilisations corporelles	694 018	62 876	127 285	629 609
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	26 792			26 792
TOTAL	3 878 973	290 814	127 285	4 042 502

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Brevets intercomposite	243 918	243 918	0	de 12 à 20 ans
Brevet silentline	224 000	224 000	0	8 ans
Brevet x fiber/pattes d'accroches	1 250 000	1 250 000	0	12 ans
Brevets dg 11.01.2016	850 000	520 174	329 826	de 11 à 18 ans
Brevets yg 10.10.2016	400 000	263 571	136 429	14 ans
Brevet yg 21.02.2020	100 000	39 513	60 487	15 ans
Brevets dg 21.09.2020	2 020 000	785 659	1 234 341	de 3 à 20 ans
Brevets dg 11.03.2024	300 000	28 509	271 491	19 ans
Marque intercomposite	347 584	0	347 584	Non amortiss.
Marques gamme silentline	76 000	0	76 000	Non amortiss.
Marques dg 21.09.2020	80 000	0	80 000	Non amortiss.
Marques dg 20.11.2023	70 000	0	70 000	Non amortiss.
Marques yg 22.03.2024	8 000	0	8 000	Non amortiss.
Autres immobilisations incorpor.	27 440	22 936	4 504	de 2 à 5 ans
Site internet e commerce	11 732	7 821	3 911	3 ans
Install. tech. mat. outill. Indus.	543 701	321 567	222 134	de 2 à 10 ans
Install. gene. agenc. amenag. div.	127 759	105 050	22 709	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	133 979	133 787	193	de 2 à 7 ans
Materiel de bureau et informatique	50 508	44 677	5 831	de 1 à 10 ans
Mobilier	24 528	24 528	0	de 3 à 10 ans
Immob. incorporelles en cours	13 304	0	13 304	Non amortiss.
Avanc. acomp. verses cdes imm. cor	81 200	0	81 200	Non amortiss.
TOTAL	6 983 653	4 015 710	2 967 942	

Provisions pour dépréciation = 1 313 814 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	554 343	24 858			579 201
Comptes de tiers	635 171	100 824	1 382		734 613
Comptes financiers					
TOTAL	1 189 514	125 682	1 382		1 313 814

Annexes ANC2022 06 (suite)**Produits à recevoir par postes du bilan = 21 414 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 122
Autres créances	20 292
Disponibilités	
TOTAL	21 414

Charges constatées d'avance = 35 249 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif**STOCKS :**

Les matières premières achetées font l'objet d'une vérification de conformité dès réception. Ces contrôles et analyses entraînent des valorisations plus élevées que les coûts d'achats, et de ce fait, figurent sous la rubrique "stocks matières certifiées".

Stocks de produits finis : Provision

Toutes les pièces en stock, sans mouvement depuis deux ans au moins, et jusqu'à cinq ans, sont dépréciées à 50%.

Au-delà de cinq ans, les pièces sont dépréciées à 100 %..

Annexes ANC2022 06 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	312 800	312 800	312 800	312 800	312 800
b) Nombre d'actions émises	13 600	13 600	13 600	13 600	13 600
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	13 600	13 600	13 600	13 600	13 600
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 818 264	8 291 993	3 734 094	3 889 388	3 299 638
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	2 010 483	2 370 663	-30 375	524 724	40 170
c) Impôt sur les bénéfices	427 929	358 957		16 471	-86 422
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 582 534	2 011 706	-30 375	508 253	126 592
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 267 420	1 547 829	-489 446	135 440	-413 410
f) Montants des bénéfices distribués		1 547 680			
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	116	148	-2	37	
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	93	114	-36	10	-3
c) Dividende versé à chaque action		114			
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	21	19	18	18	1
b) Montant de la masse salariale	2 937 832	1 875 704	1 258 176	1 057 432	1 058 998
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 351 577	924 457	686 030	577 039	572 700

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
LAMECO GMBH	25 000	-15 129	100	25 000				24 725	18 521	
Allemagne exercic 2024										
USA Easy Peel	857	-5 938	100	857				12 345	8 833	
Shim Cie										
LAMECO HONGKONG	935	-733 992	80	748		816 236			-23 351	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI 5A6N	30 000	973 824	20	6 000	6 000			138 601	71 663	
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

